



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2015  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Turques et Caïques

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

|                                                                        | <i>Page</i> |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Le territoire en bref . . . . .                                        | 3           |
| I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique . . . . . | 4           |
| II. Budget . . . . .                                                   | 6           |
| III. Situation économique . . . . .                                    | 6           |
| A. Généralités . . . . .                                               | 6           |
| B. Tourisme et bâtiment . . . . .                                      | 7           |
| C. Services financiers . . . . .                                       | 7           |
| D. Agriculture et pêche . . . . .                                      | 8           |
| E. Communications et services aux collectivités . . . . .              | 8           |
| IV. Situation sociale . . . . .                                        | 9           |
| A. Généralités . . . . .                                               | 9           |
| B. Emploi et immigration . . . . .                                     | 9           |
| C. Éducation . . . . .                                                 | 10          |

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 29 décembre 2014 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



|       |                                                                          |    |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|----|
| D.    | Santé publique.....                                                      | 11 |
| E.    | Criminalité et sécurité publique.....                                    | 11 |
| F.    | Droits de l’homme .....                                                  | 12 |
| V.    | Environnement.....                                                       | 13 |
| VI.   | Relations avec les organisations et les partenaires internationaux ..... | 14 |
| VII.  | Statut futur du territoire .....                                         | 14 |
|       | A. Position du gouvernement du territoire.....                           | 14 |
|       | B. Position de la Puissance administrante .....                          | 14 |
| VIII. | Décision de l’Assemblée générale .....                                   | 15 |

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les îles Turques et Caïques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies qui est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Peter Beckingham, Gouverneur (octobre 2013)

*Situation géographique* : Situé à 145 kilomètres au nord d'Haïti et de la République dominicaine et à 925 kilomètres au sud-est de Miami (États-Unis d'Amérique), le territoire compte 40 îles et cayes. Six de ces îles sont habitées en permanence : la Grande Turque, où est située la capitale; Providenciales, centre d'affaires et station touristique où vit la majeure partie de la population; la Caïque du Nord, la Caïque centrale et la Caïque du Sud; Salt Cay.

*Superficie* : 948,2 kilomètres carrés

*Zone économique exclusive* : 154 068 kilomètres carrés

*Population* : 31 458 habitants (recensement de 2012), dont 42,5 % de citoyens, ou natifs, et 57,5 % d'immigrés, ou non-natifs, originaires de la région, d'Amérique du Nord et d'Europe

*Espérance de vie à la naissance* : 79,6 ans [82,4 ans pour les femmes et 76,8 ans pour les hommes (estimation de 2014)]

*Langue* : Anglais

*Capitale* : Cockburn Town

*Chef du gouvernement du territoire* : Rufus Ewing (novembre 2012)

*Principaux partis politiques* : Le Progressive National Party et le People's Democratic Movement

*Élections* : Les dernières élections ont eu lieu le 9 novembre 2012; les prochaines sont prévues en janvier 2017.

*Parlement* : Chambre d'assemblée

*Produit intérieur brut par habitant* : 16 500 dollars des États-Unis (estimation de 2012)

*Économie* : Tourisme, services financiers et bâtiment

*Taux de chômage*: 8,5 % (estimation de 2012)

*Monnaie* : Dollar des États-Unis

*Aperçu historique* : La population originelle des îles Turques et Caïques était constituée de Taïno, dont la langue était l'arawak. En 1799, le Royaume-Uni a annexé ces îles comme faisant partie des Bahamas, puis de la Jamaïque. En 1962, lorsque la Jamaïque a accédé à l'indépendance, les îles Turques et Caïques sont devenues une colonie distincte du Royaume-Uni, tout en étant constitutionnellement liée aux Bahamas. Quand les Bahamas ont accédé à l'indépendance en 1973, l'Administrateur du territoire a été remplacé par un gouverneur.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. La Constitution de 2011 des îles Turques et Caïques, entrée en vigueur le 15 octobre 2012, prévoit un gouverneur à la tête du gouvernement, une chambre d'assemblée, composée de députés élus ou nommés et du procureur général, un cabinet et des ministres choisis parmi les députés élus ou nommés.
2. D'après la Puissance administrante, la Constitution de 2011 contient également des dispositions relatives au pouvoir judiciaire, à la fonction publique et à diverses institutions chargées d'assurer une bonne gouvernance, notamment une Commission de l'intégrité, une Commission des droits de l'homme, un vérificateur général des comptes et un directeur du parquet. D'autres dispositions s'appliquent au domaine de la Couronne et à la gestion des finances publiques. Aux termes de la Constitution, la Couronne britannique conserve le pouvoir de légiférer sur les questions relatives à la paix, à l'ordre public et à la bonne gestion des affaires publiques du territoire, sous réserve de l'accord du Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
3. Les questions relevant des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure, dont la police, et certaines questions de service public relèvent du Gouverneur, nommé par la Couronne britannique.
4. Le parlement, appelée Chambre d'assemblée, est composé d'un président, de 15 députés élus, de quatre députés nommés et du procureur général. Sur les 15 membres élus, 10 représentent une circonscription électorale et 5 sont élus au suffrage universel.
5. Le corpus juridique du territoire se compose principalement de textes de loi adoptés localement, de quelques lois adoptées au Royaume-Uni, ainsi que de la *common law*. L'appareil judiciaire se compose de tribunaux d'instance, de la Cour suprême et de la Cour d'appel, un ultime recours étant possible devant le Comité judiciaire du Conseil privé. Sur l'avis d'une commission de la magistrature, le Gouverneur nomme les magistrats, ainsi que les juges de la Cour suprême et de la Cour d'appel.
6. D'après la Puissance administrante, la vie politique des îles Turques et Caïques était agitée ces derniers temps. Le territoire fonctionnait avec un système ministériel fixé par la Constitution de 2006 issue de négociations entre le gouvernement élu du territoire et le Royaume-Uni jusqu'au 14 août 2009, date à laquelle le Royaume-Uni a promulgué une loi par laquelle il prononçait, entre autres, la suspension partielle de la Constitution, ce qui a entraîné la destitution du gouvernement et la dissolution de la Chambre d'assemblée. Le Royaume-Uni a affirmé qu'il avait pris cette décision à la lumière d'un nombre croissant de données probantes établissant la corruption structurelle du gouvernement du territoire et du parlement, ainsi que des fonctionnaires, corruption révélée par une commission d'enquête créée en juillet 2008.
7. Entre août 2009 et novembre 2012, le Gouverneur, qui s'est vu conférer des pouvoirs élargis, a agi en vertu de dispositions constitutionnelles transitoires, aidé par un conseil consultatif et un forum consultatif. Ces deux instances se composaient d'insulaires nommés par le Gouverneur. Ces dispositions ont été

désignées par des expressions telles que « gouvernement provisoire », « administration provisoire » ou « administration directe ».

8. Alors que certaines parties de la Constitution de 2006 étaient suspendues en 2009, le ralentissement économique et les mesures d'austérité nécessaires pour « équilibrer les comptes » et veiller à ce que les services publics du territoire puissent continuer à fonctionner ont entraîné des licenciements dans le secteur public. D'après la Puissance administrante, cela a fait naître un certain ressentiment chez certains résidents qui ont perçu ces mesures comme étant la conséquence directe de l'intervention du Royaume-Uni.

9. En 2011, le Royaume-Uni a adopté une nouvelle Constitution pour les îles Turques et Caïques, la cinquième depuis 1962, qui contient diverses mesures relatives à la bonne gouvernance et d'autres mesures visant à garantir une gestion saine des finances publiques.

10. Le gouvernement provisoire a cessé ses fonctions le 9 novembre 2012, date à laquelle des élections ont été tenues. Le taux de participation était de 84 %. Le Progressive National Party, qui était au pouvoir au moment de la destitution du gouvernement en 2009, a obtenu huit sièges, tandis que le People's Democratic Movement en a obtenu sept. Le dirigeant du Progressive National Party, Rufus Ewing, a pris ses fonctions de Premier Ministre le 13 novembre 2012, rendant ainsi au territoire un gouvernement élu.

11. En février 2013, la Communauté des Caraïbes s'est déclarée gravement préoccupée par le fait que, malgré les élections de novembre 2012 qui avaient permis le retour à un gouvernement représentatif dans le territoire, la situation politique globale laissait à désirer et que le retour à un véritable gouvernement démocratique était encore bien loin. Elle a envoyé une mission ministérielle d'établissement des faits sur le territoire en juin 2013. D'après les médias, le rapport interne de la mission contient plusieurs recommandations, y compris la tenue d'un référendum sur l'acceptation de l'administration britannique dans le cadre de la Constitution en vigueur. En mars 2014, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont reçu des informations actualisées sur la situation, se sont engagés à continuer de suivre son évolution et déclarés en faveur du retour complet à la démocratie sur le territoire selon les modalités fixées par la population. En outre, ils attendaient toujours avec intérêt que le Gouvernement britannique réagisse au rapport de la mission.

12. En septembre 2013, la Chambre d'assemblée a quant à elle mis en place une Commission de révision composée de huit membres représentant le gouvernement du territoire, l'opposition et la population, chargée de réviser la Constitution de 2011 et de formuler, après consultation de la population, des recommandations le 15 novembre 2014 au plus tard à la Chambre d'assemblée afin qu'elle examine et adopte les changements constitutionnels proposés avant de les transmettre au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

13. Dans le rapport qu'elle a remis au Premier Ministre en novembre 2014, la Commission a formulé plusieurs recommandations concernant la plupart des parties de la Constitution de 2011, notamment le rétablissement du droit d'être automatiquement jugé par un jury garanti par la Constitution de 2006, l'obligation pour le Premier Ministre d'être natif des îles Turques et Caïques, et l'abrogation de l'interdiction de se représenter au poste de premier ministre après deux mandats

consécutifs, ainsi que la suppression de la mention du Bureau du Chef des finances. Quant au référendum sur l'indépendance, la Commission a indiqué qu'il s'agissait d'une question qui ne relevait pas de son mandat mais des instances politiques.

14. D'après les médias, le Premier Ministre a soumis le rapport de la Commission à la Chambre d'assemblée en décembre 2014, qui l'examinait encore en février 2015.

## **II. Budget**

15. Le budget du territoire a enregistré un excédent non vérifié de 25,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2013/14 (soit 11,4 millions de dollars de plus que la prévision budgétaire approuvée, qui s'élevait à 14,2 millions de dollars). Il ressort de l'exécution du budget que les recettes ordinaires se sont élevées à 200,3 millions, les dépenses ordinaires à 154,6 millions et les dépenses d'investissement à 9,7 millions. D'après la Puissance administrante, la forte augmentation des recettes s'explique principalement par l'amélioration générale de la situation économique.

16. S'agissant du budget pour 2014/15, l'objectif fixé est de 212,4 millions pour les recettes ordinaires, de 173,9 millions pour les dépenses ordinaires et de 12,8 millions pour les dépenses d'investissement, d'après la Puissance administrante. L'excédent devrait s'élever à 18,4 millions, objectif qui devrait être atteint grâce au maintien d'une gestion stricte.

17. Le gouvernement du territoire ne prélève aucun impôt sur les bénéfices des sociétés, les revenus des particuliers, les plus-values ou les héritages. Les sociétés étrangères paient une redevance pour opérer sur le territoire. En 2014, la création d'un impôt sur les salaires a été rejetée par la Chambre d'assemblée.

18. Le territoire bénéficie d'un appui budgétaire accordé dans le cadre des dixième et onzième fonds européen de développement. En décembre 2013, 19 des 298 millions prévus au titre du onzième fonds avaient été versés.

## **III. Situation économique**

### **A. Généralités**

19. Les deux principaux secteurs d'activité sont le tourisme et les services financiers. L'Economist Intelligence Unit estime que le produit intérieur brut (PIB) du territoire était de 829,2 millions de dollars en 2014, contre 793,2 millions en 2013. D'après le gouvernement du territoire, le taux de croissance réel n'a été que de 1,32 % en 2013, en partie en raison du recul de l'activité touristique. D'après la Puissance administrante, la croissance réelle du PIB devrait cependant s'élever à 4,6 % en 2014.

20. En juin 2014, le territoire a reçu sa première notation du risque de crédit par l'agence Standard and Poor's, qui a octroyé la note BBB+. D'après la Puissance administrante, cette notation a marqué une étape importante pour le territoire au vu de son passé financier agité. Standard and Poor's a également prévu que le PIB du territoire augmentera de 3 % en moyenne au cours des trois prochaines années du fait des retombées de plusieurs projets touristiques.

## B. Tourisme et bâtiment

21. Le tourisme, qui représente plus de 40 % du PIB, reste le principal secteur d'activité du territoire. Les investisseurs étrangers et les touristes, essentiellement en provenance du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, jouent un rôle important. D'après l'Economist Intelligence Unit, le nombre de touristes était en hausse de 35 % au premier semestre 2014, par rapport au premier semestre 2013 (+ 25 % pour les touristes en escale et + 40 % pour les touristes arrivant à bord de navires de croisière). La grande majorité des touristes en escale logent dans des hôtels de Providenciales.

22. En 2013, le gouvernement du territoire a approuvé une stratégie touristique visant à promouvoir les déplacements intra-insulaires et intrarégionaux des touristes visitant les îles Turques et Caïques. Il estime que, en 2013, le nombre de touristes en escale aurait reculé de 0,4 % et que le nombre de touristes canadiens, qui représentent la deuxième population de touristes, a chuté de 16,1 %.

23. La santé du secteur du bâtiment est étroitement liée au niveau des investissements dans le secteur touristique. D'après la Puissance administrante, le secteur devrait enregistrer une forte hausse d'activité en 2015 en raison des investissements directs étrangers dans des projets touristiques de grande envergure, notamment la construction d'un complexe de luxe de 100 millions de dollars approuvée par le gouvernement du territoire en 2014 et plusieurs chantiers publics de travaux routiers.

## C. Services financiers

24. Les services financiers internationaux, dont l'immatriculation des sociétés, les activités fiduciaires et l'assurance, constituent une très importante source de recettes extérieures pour les îles Turques et Caïques. Le secteur des services financiers du territoire est axé sur la réassurance de l'industrie automobile aux États-Unis. Le territoire compte sept banques commerciales, dont trois canadiennes. L'octroi de licences, la supervision et le développement du secteur relèvent de la Commission des services financiers des îles Turques et Caïques, qui assure également l'enregistrement des entreprises, des partenariats, des marques déposées et des brevets. Selon le rapport annuel de la Commission qui couvre la période allant d'avril 2013 à mars 2014, ce secteur demeure vigoureux et les actifs du secteur bancaire ont augmenté de 3 %, pour s'établir à 1,8 milliard de dollars. Le secteur de l'assurance internationale continue également de se développer avec un total de 7 040 licences actives, soit une hausse de 12,5 % par rapport à la période précédente.

25. D'après la Puissance administrante, le gouvernement du territoire continue de chercher à conclure des accords d'échanges d'informations fiscales. En décembre 2013, le territoire a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers basé sur l'article 6 de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Le territoire a également conclu des accords dans le cadre de la loi sur le respect des obligations fiscales des comptes étrangers avec le Royaume-Uni et les États-Unis.

26. En outre, d'après la Puissance administrante, le rapport final sur l'évaluation des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, effectuée par les services du Procureur général avec l'appui de la Commission des services financiers, devrait être prêt en juin 2015 au plus tard.

#### **D. Agriculture et pêche**

27. L'agriculture et la pêche représentent moins de 1 % du PIB du territoire. La production agricole est limitée par le manque d'eau douce et se réduit pour l'essentiel à la culture de légumes et d'agrumes dans les îles Caïques. Selon la Puissance administrante, il n'existe aucun producteur de grande ou de moyenne envergure dans les secteurs de l'agriculture ou de l'élevage, mais seulement de petites exploitations agricoles familiales et une exploitation porcine.

28. La pêche est la principale activité économique du secteur primaire. Une étude récente sur la pêche pélagique a révélé que les captures de thon, d'espadon, de mahi-mahi et d'autres poissons d'eau profonde destinées au marché local et l'exportation s'élevaient à près de 2,2 tonnes par an.

#### **E. Communications et services aux collectivités**

29. Les moyens de transport et de communication du territoire sont relativement de bonne qualité. Le réseau routier couvre environ 120 kilomètres, dont 24 kilomètres de routes bitumées sur la Grande Turque, à Providenciales et dans les îles Caïques.

30. Le territoire compte trois aéroports internationaux : le plus grand à Providenciales et deux, plus petits, sur la Grande Turque et la Caïque du Sud. Il existe des liaisons vers les Bahamas, le Canada, Cuba, les États-Unis, Haïti, la Jamaïque, la République dominicaine et le Royaume-Uni. La deuxième phase du projet concernant l'aéroport de Providenciales aurait été achevée comme prévu, fin décembre 2014. Le terminal a été largement agrandi, notamment le hall des départs et le hall réservé aux services d'immigration. Le projet comportait également des travaux routiers et la construction d'un parc de stationnement.

31. Le principal port de commerce est situé à South Dock, sur l'île de Providenciales. La Grande Turque dispose d'un port commercial et d'un terminal pour navires de croisière. La Caïque du Nord abrite un port en eau profonde.

32. Les liaisons téléphoniques intérieures et internationales sont assurées par trois opérateurs. La Grande Turque est desservie par quelques chaînes de télévision par câble et, sur l'île de Providenciales, plus de 25 chaînes et 6 stations de radio peuvent être captées. Plusieurs hebdomadaires ont également leur site Web.

33. Selon des sources officielles, un seul opérateur dispose du monopole de la production d'électricité. De nombreuses études ont montré que, du fait des coûts excessifs de production, à l'heure actuelle exclusivement assurée par des générateurs diesels, la production d'électricité, solaire ou éolienne non seulement serait économiquement viable mais se traduirait par une baisse des coûts pour les particuliers. Compte tenu des possibilités offertes par la situation géographique du territoire, le gouvernement a récemment commencé à envisager le recours à ces énergies renouvelables. En février 2014, il a annoncé qu'il avait l'intention de

soutenir les plans à long terme pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelable sur le territoire.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Généralités**

34. Selon le rapport préliminaire du recensement de 2012, la population totale du territoire se chiffrait à 31 458 personnes, dont 16 037 hommes (51 %) et 15 421 femmes (49 %). Environ 74 % de la population était âgée de plus de 18 ans. Selon les informations officielles, des ressortissants d'environ 70 pays vivent dans les îles Turques et Caïques.

35. La Caisse nationale d'assurance des îles Turques et Caïques, établissement territorial public, est le seul organisme qui verse des prestations d'assurance sociale aux personnes âgées de 16 à 65 ans qui exercent une activité professionnelle rémunérée dans le territoire.

36. D'après le *Rapport sur l'évaluation de la pauvreté aux îles Turques et Caïques* de 2012, 22 % de la population et 16 % des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté en 2012, contre respectivement 26 % et 18 % en 1999, mais le nombre de pauvres était beaucoup plus élevé en 2012 (quelque 6 800) qu'en 1999 (environ 3 900) du fait de la forte croissance de la population. Le Département du développement social et de l'égalité des sexes continue d'aider les personnes pauvres et vulnérables par le biais de divers programmes, par la gratuité des soins médicaux, en partenariat avec le Ministère de la santé et des services à la personne.

37. En 2013, le gouvernement du territoire a décidé d'élaborer une politique d'émancipation des jeunes adultes, assortie de plusieurs objectifs qu'il espère atteindre d'ici à 2020, notamment une augmentation significative du pourcentage des jeunes insulaires occupant un poste de responsabilité, propriétaires d'une première résidence avant l'âge de 35 ans, chefs d'entreprise, suivant un enseignement supérieur et dotés de compétences professionnelles certifiées.

### **B. Emploi et immigration**

38. Le secteur public demeure le principal employeur du territoire. Les autres secteurs d'emploi sont le tourisme, le bâtiment et les services liés à la finance internationale et aux entreprises.

39. Les données du rapport préliminaire du recensement de 2012 indiquent que les immigrés représentaient 57,5 % de la population âgée de plus de 18 ans. Le taux de croissance de la population immigrée est beaucoup plus élevé que celui de la population native.

40. Selon la Puissance administrante, depuis 2012, le territoire a mis en place un système transparent et simplifié d'obtention de la nationalité britannique dans les territoires d'outre-mer et du statut d'insulaire des îles Turques et Caïques. Il a également modifié l'ordonnance sur l'immigration et établi des directives en la matière.

41. D'après la Puissance administrante, la sécurité aux frontières demeure un motif de préoccupation, mais la mise en service d'une station radar côtière, la participation des pays d'origine au niveau diplomatique et les relations de travail avec les services de la police maritime et d'autres organismes d'intervention, permet d'intercepter et de contrôler plus efficacement les personnes qui tentent de franchir les frontières par la mer.

42. D'après la Puissance administrante, la délivrance de permis de travail et le placement des travailleurs locaux qui recherchent un emploi sur le marché local s'améliorent progressivement.

### C. Éducation

43. Sur le territoire, l'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 4 à 16 ans. Les îles comptent 47 établissements d'enseignement allant du préscolaire à l'enseignement supérieur qui accueillent au total quelque 5 200 élèves et étudiants. Parmi ces établissements, on dénombre 14 établissements publics, dont 10 d'enseignement primaire et 4 d'enseignement secondaire. Bien que les établissements privés soient plus nombreux que les établissements publics, ceux-ci accueillent environ 80 % des élèves. Selon la Puissance administrante, deux établissements sont réservés aux enfants ayant des besoins spéciaux. Le taux d'alphabétisation des insulaires adultes est estimé à 98 %. Celui des immigrants est nettement plus faible.

44. En 2014, le territoire a achevé l'élaboration d'un plan quinquennal pour l'éducation. Une première étude, entreprise avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a permis d'identifier un certain nombre de domaines stratégiques prioritaires, notamment l'accroissement de la capacité d'accueil, la direction et la gestion, la compétence professionnelle des enseignants, les programmes, la formation technique et professionnelle, ainsi que l'enseignement supérieur et la formation continue.

45. D'après la Puissance administrante, en vue d'augmenter le nombre de places dans les établissements d'enseignement secondaire, le gouvernement a alloué 1,6 million de dollars à la première phase de construction d'un nouveau lycée sur l'île de Providenciales afin de réduire la surpopulation de l'unique lycée public de l'île. Les travaux devraient débiter avant la fin de l'exercice budgétaire 2014/15.

46. D'après la Puissance administrante, dans le cadre de ses priorités stratégiques, le gouvernement du territoire œuvre également en partenariat avec le Conseil des Caraïbes pour les examens afin d'entamer les préparatifs permettant la mise en place d'une certification professionnelle en vue d'ouvrir aux élèves des voies non universitaires.

47. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Turks and Caicos Community College, qui a des campus sur les îles de la Grande Turque et de Providenciales, offre des cycles d'études de deux et quatre ans. D'après la Puissance administrante, le College, qui a élaboré son propre plan stratégique quinquennal, a identifié comme domaines prioritaires le renforcement de sa direction et de son administration, ainsi que l'élargissement des programmes offerts afin de refléter les besoins du territoire en matière de développement. Il devrait également renforcer ses programmes

techniques et de formation professionnelle en proposant des certifications dans ces domaines.

48. Pour les citoyens des territoires d'outre-mer, le montant des frais de scolarité dans les universités métropolitaines est le même que pour les étudiants britanniques. En outre, l'Union européenne prévoit notamment l'accès, entre autres éléments, aux fonds de l'Union européenne tels que ceux réservés à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel.

## **D. Santé publique**

49. D'après la Puissance administrante, les infrastructures médicales des îles Turques et Caïques ont été améliorées ces dernières années grâce à l'ouverture de nouveaux hôpitaux administrés par Interhealth Canada sur les îles de Providenciales et de la Grande Turque. Ils assurent divers services, dont des services de diagnostic, des soins de médecine générale, des soins ambulatoires spécialisés, des services d'urgence et des soins hospitaliers. Les cas graves sont transférés à l'étranger, vers la Jamaïque, la République dominicaine ou les Bahamas, ou, si le service nécessaire n'existe pas au niveau régional, hors des Caraïbes. Comme précédemment indiqué, en 2014, le gouvernement du territoire a constitué un Comité directeur du tourisme médical chargé d'élaborer des politiques relatives aux activités liées au tourisme médical dans les hôpitaux des îles de Providenciales et de la Grande Turque.

50. Les infrastructures de soins de santé primaire dépendent du Département de soins de santé primaire sur toutes les îles. D'après la Puissance administrante, toutes les installations possèdent le matériel médical nécessaire.

## **E. Criminalité et sécurité publique**

51. Le taux de criminalité reste faible. Il s'agit essentiellement de vols et de cambriolages, mais des actes de violence sont néanmoins commis, notamment des vols à main armée et des agressions sexuelles. D'après la Puissance administrante, peu de cas d'actes criminels liés à la culture des gangs ont été signalés en 2014. Toujours d'après la Puissance administrante, en 2014, il y a encore eu un grand nombre de débarquements et d'interdictions de débarquements de migrants illégaux voyageant à bord de sloops. Les saisies de drogues sur le territoire demeurent peu nombreuses.

52. En 2014, le HMS *Argyll* croisait dans les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la Marine dans l'Atlantique nord qui permettent d'assurer une présence maritime britannique et de garantir la communication en cas de crise dans la région tout au long de l'année. Pendant la saison des ouragans, un navire de la Marine royale est en attente, prêt à apporter une aide humanitaire à Anguilla, aux Bermudes, aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmanes, à Montserrat et aux îles Turques et Caïques. Lorsqu'il croisait dans les Caraïbes, le HMS *Argyll* a participé, avec des bâtiments d'autres marines et des garde-côtes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer.

53. Comme indiqué précédemment, une vaste enquête menée par l'Équipe spéciale d'enquêtes et de poursuites, nommée par le gouvernement provisoire lorsque le Gouverneur était directement chargé des affaires suite à la suspension de certaines

parties de la Constitution, a entraîné l'ouverture de poursuites pénales contre 14 personnes (y compris un ancien Premier Ministre et d'anciens ministres) accusées de graves infractions. D'après la Puissance administrante, leur procès devrait commencer en 2015. L'ancien Premier Ministre Michael Misick est accusé de corruption, de fraude au préjudice du territoire et de blanchiment d'argent au cours de son mandat. Arrêté au Brésil en 2012, il a été extradé aux îles Turques et Caïques en 2014. Il a obtenu la libération conditionnelle devant la Cour suprême en janvier 2014.

54. En 2014, la Chambre d'assemblée a tenté d'abroger l'ordonnance de 2010 sur les procès sans jury, promulguée en tant que législation dérivée de la Constitution de 2011 qui, d'après la Puissance administrante, ne contient pas le droit d'être automatiquement jugé par un jury. Toujours d'après la Puissance administrante, cette ordonnance consacre le droit d'être jugé par un jury, droit qui peut néanmoins être supprimé sous certaines conditions, auquel cas le procès se déroule devant un juge unique.

55. Le conseil des prévenus suite aux travaux de l'Équipe spéciale d'enquêtes et de poursuites a affirmé que le droit à un procès équitable garanti par la Constitution n'avait pas été respecté car le juge jamaïcain chargé de juger l'affaire, Paul Harrison, manquait d'indépendance ou d'impartialité, compte tenu des circonstances de sa désignation. Le recours déposé par la défense sera jugé par la Commission judiciaire du Conseil privé à Londres.

56. D'après la Puissance administrante, l'Équipe spéciale d'enquêtes et de poursuites poursuit ses activités sous la direction de la police locale et du Directeur du parquet.

## **F. Droits de l'homme**

57. Outre la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'appliquent également aux îles Turques et Caïques. Le droit de recours individuel auprès de la Cour européenne des droits de l'homme a été également indéfiniment élargi au territoire.

58. Afin de renforcer le cadre relatif aux droits de l'homme dans le territoire, la Constitution de 2011 contient un préambule dans lequel le peuple des îles Turques et Caïques affirme son attachement aux valeurs démocratiques d'une société juste et humaine à la recherche de la dignité, de la prospérité, de l'égalité, de l'amour, de la justice, de la paix et de la liberté pour tous. En outre, d'après la Puissance administrante, la section de la Constitution consacrée aux droits fondamentaux met en place un cadre juridique plus large et plus complet que la Constitution de 2006 en ce qui concerne le champ d'application des droits et les garanties procédurales. En outre, elle faisait de l'orientation sexuelle un droit protégé.

59. La Commission des droits de l'homme a été créée en 2008 en tant qu'institution chargée, entre autres institutions, de protéger la bonne gouvernance dans le cadre fixé par la Constitution de 2011. Elle est principalement chargée de favoriser la compréhension des droits de l'homme et d'en promouvoir le respect. Son fonctionnement et son mandat sont régis par un règlement, à savoir

l'ordonnance de 2013 portant création de la Commission des droits de l'homme des îles Turques et Caïques.

60. Sur la base de l'examen mené en 2012 afin d'établir les points faibles de la législation locale au regard de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des recommandations ont été incluses aux projets de loi qui, d'après la Puissance administrante, sont actuellement examinés par la Chambre d'assemblée et devraient être adoptés début 2015. Toutefois, d'après la Puissance administrante, la législation pénale destinée à protéger les femmes doit encore être renforcée.

61. L'ordonnance de 2012 sur l'égalité est entrée en vigueur. Elle apporte une protection supplémentaire par rapport à celle prévue par la Constitution de 2011 en interdisant toute discrimination fondée sur l'âge, le handicap, l'état civil, l'opinion politique, la grossesse et la maternité, la race, la religion ou la croyance, le sexe et l'orientation sexuelle.

## V. Environnement

62. Le Département de l'environnement et des affaires maritimes du territoire est responsable de la conservation, de la protection et de la gestion des ressources naturelles du territoire, y compris des zones humides, qui occupent près de la moitié de la superficie des îles. La majeure partie de l'économie du territoire, basée sur le tourisme, dépend du maintien d'un environnement naturel de haute qualité. Si l'île de Providenciales et, dans une moindre mesure, celle de la Grande Turque, se développent rapidement, cela est moins vrai de la plupart des autres îles, notamment celles de la Caïque du Nord, de la Caïque centrale et de la Caïque du Sud. L'île de la Caïque de l'Est est presque entièrement préservée et écologiquement intacte.

63. Le Département impose une évaluation d'impact pour tous les projets de développement afin de s'assurer qu'ils ne nuisent pas de manière excessive à l'environnement et que les meilleures options ont été retenues et/ou à ce que les effets inévitables soient atténués. D'après la Puissance administrante, une réelle attention est apportée à l'équilibre délicat à trouver entre développement et protection de l'environnement.

64. Le territoire participe régulièrement aux réunions régionales organisées par le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes où sont abordées les questions de la pêche durable, de la gestion du risque de catastrophe et des changements climatiques. La Puissance administrante continue de financer les projets axés sur la durabilité environnementale.

65. D'après la Puissance administrante, le territoire participe également aux réunions organisées par le Programme pour l'environnement aux Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement où les questions concernant les zones protégées, la faune et la flore sauvages, la pollution terrestre et les déversements d'hydrocarbures, notamment, sont abordées.

66. La stratégie pour la biodiversité des territoires d'outre-mer permet au Royaume-Uni et aux gouvernements des territoires d'outre-mer de s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de protection et d'utilisation durable de la biodiversité. En avril 2014, un rapport sur les activités en cours et futures soutenues par le Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires

rurales, le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth et le Département du développement international du Gouvernement britannique, ainsi que par le conseiller officiel qu'est le Comité commun pour la conservation de la nature dans chaque domaine de la stratégie, a été publié. Il couvre notamment les activités menées à Anguilla, aux Bermudes, à Gibraltar, aux îles Caïmanes, aux îles Falkland (Malvinas)<sup>1</sup>, aux îles Turques et Caïques, aux îles Vierges britanniques, à Montserrat, à Pitcairn et à Sainte-Hélène.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

67. Les îles Turques et Caïques ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et notamment du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission.

68. Le territoire a le statut de membre associé de la Communauté des Caraïbes. Il est également membre de la Banque de développement des Caraïbes, de l'Organisation internationale de police criminelle et du Groupe d'action financière des Caraïbes. En outre, il est membre du Mécanisme régional de la question des pêches des Caraïbes et a le statut de membre associé de l'Association des États de la Caraïbe.

69. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, le territoire est associé à l'Union européenne, sans en faire partie. Depuis janvier 2014, il en est un partenaire en vertu de la décision du Conseil de l'Union européenne relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (2013/755/EU), qui a notamment été adoptée en vue de passer d'une démarche traditionnelle de coopération en matière de développement à un partenariat réciproque promouvant le développement durable et les valeurs et normes de l'Union européenne dans le monde entier.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

70. La section I ci-dessus contient des informations relatives aux faits nouveaux en matière politique, juridique et constitutionnelle.

### **B. Position de la Puissance administrante**

71. Le 10 octobre 2014, à la 5<sup>e</sup> séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Si le

---

<sup>1</sup> Il existe un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).

peuple d'un territoire choisissait de rester britannique, le Royaume-Uni maintiendrait et renforcerait les liens particuliers qu'il avait avec lui.

72. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que, depuis qu'il avait publié, en juin 2012, un livre blanc intitulé « The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability » (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), son gouvernement coopérait étroitement avec les territoires en vue de renforcer encore ce partenariat. Son gouvernement avait l'éminente responsabilité de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer. Le Royaume-Uni avait donné plus de poids à la réunion annuelle organisée avec les dirigeants des territoires en en faisant un conseil ministériel conjoint, qu'il avait expressément chargé de diriger l'examen et la mise en œuvre de la stratégie et des engagements énoncés dans le livre blanc.

73. À la troisième réunion du Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 2 et 3 décembre 2014, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer se sont entendus sur le texte d'un communiqué contenant le passage ci-après, lequel énonce leur position commune sur l'autodétermination :

Les peuples de tous les territoires ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait. Les gouvernements des territoires sont responsables devant leur parlement de l'action qu'ils mènent dans le cadre de l'exercice des compétences décentralisées. Nous continuerons de coopérer pour mettre en place des instances gouvernementales et des institutions démocratiques offrant aux territoires la plus grande autonomie possible compte tenu des obligations qui incombent au Royaume-Uni au titre de sa responsabilité souveraine.

## VIII. Décision de l'Assemblée générale

74. Le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale a adopté sans vote les résolutions 69/105 A et B, fondées sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2014 (A/69/23) et la recommandation de la Quatrième Commission qui s'ensuivit. La section X de la résolution 69/105 B concerne les îles Turques et Caïques. Dans cette section, l'Assemblée générale :

a) A exprimé son soutien au plein rétablissement de la démocratie dans le territoire et aux travaux de la Commission de révision de la Constitution en ce sens, et pris note des efforts faits par la Puissance administrante pour rétablir une bonne gouvernance, notamment grâce à l'introduction d'une nouvelle constitution en 2011, à la tenue d'élections en novembre 2012 et à une gestion financière saine dans le territoire;

b) A pris note des positions et des appels répétés de la Communauté des Caraïbes et du Mouvement des pays non alignés en faveur de l'établissement d'un gouvernement du territoire élu démocratiquement et du plein rétablissement de la démocratie dans le territoire, selon les modalités fixées par la population;

c) A noté que le débat engagé sur la réforme constitutionnelle se poursuit dans le territoire, et souligné qu'il importait que tous les groupes et toutes les parties intéressées participent à ces consultations;

d) A souligné qu'il importait de mettre en place dans le territoire une constitution qui reflète les aspirations et les vœux de sa population, en se fondant sur les mécanismes de consultation populaire;

e) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande;

f) S'est félicité de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

g) S'est également félicité des efforts que le gouvernement du territoire continuait de déployer pour que l'attention voulue soit accordée à l'amélioration du développement socioéconomique dans tout le territoire, notamment grâce à la mise en place de partenariats consultatifs public-privé et de programmes de développement des petites entreprises.

---